



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 5 octobre 2020 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et suppléante greffière : Mélanie Gagné

Étaient absentes à la séance :

Madame la conseillère : Lucie Tremblay
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

20-10-230

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-231

2.
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES EAUX REJETÉES DANS UN RÉSEAU PLUVIAL ET/OU UN COURS D'EAU EN MILIEU NATUREL

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement concernant la gestion des eaux rejetées dans un réseau pluvial et/ou un cours d'eau en milieu naturel.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

20-10-232

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 33.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante